

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 17 janvier 2018

Monsieur le Maire annonce que le point suivant va être ajouté à la séance :

- Délibération prix banquet pour invités

- Délibération terrains communaux

MOT D'INTRODUCTION

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à son Conseil.

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

CONTRIBUTION FINANCIERE SDIS

Monsieur le Maire informe son Conseil de la réception d'un courrier du SDIS l'informant que la commune sera redevable pour l'année 2018 d'une contribution financière de 11 147.69 € ainsi que d'une contribution conventionnelle de 2 903.76€.

MODIFICATION TAUX AIDE AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un courrier de l'agence de l'eau informant que les aides attribuées aux communes diminueront à partir de 2018 de 25% pour les primes en assainissement collectif, de 20% pour les primes en assainissement non collectif et de 100% pour l'aide à la gestion durable des services. De plus, toute prime inférieure à 1 500€ ne sera plus versée.

DELIBERATION PRIX BANQUET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que, lors du banquet communal qui s'est déroulé le 9 décembre 2017, chaque bénévole, employé communal, conseiller et pompier était invité à titre gracieux. Chacun pouvait cependant venir accompagner. Il convient donc de définir le prix dont devra s'acquitter chaque accompagnateur.

Le Conseil, Après avoir délibéré, A l'unanimité,

DECIDE que chaque accompagnateur devra s'acquitter d'un montant de 25€.

CHARGE MONSIEUR LE Maire de la suite du dossier.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

DELIBERATION DECLASSEMENT ET CESSION PARCELLE A1324

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que la société ICAREP, qui avait déposé un permis de construire n° PC00110216D0006 pour la construction d'un immeuble de 24 logements, s'est vu accorder ce permis en date du 14 septembre 2016. Afin de faciliter la délimitation du terrain et d'assurer une meilleure visibilité aux automobilistes, la société ICAREP propose à la commune de Chevroux de céder 5ca de la parcelle A1323, lui appartenant, en échange de quoi la commune de Chevroux céderait à la société ICAREP 28ca de la parcelle A1324, appartenant au domaine public.

Le maire rappelle que la collectivité n'a pas l'usage de cette partie de la parcelle A1324. Il est proposé au Conseil municipal de déclasser et d'accepter l'échange des 28 ca de la parcelle A1324.

Vu le plan de reconnaissance de limites, de division et de délimitation établi par la Cabinet Monin Gelin Géomètre Experts en date du 17 mars 2017

Considérant que les 28ca concerné de la parcelle A1324 n'est pas affecté à l'usage direct du public

Le Conseil, Après avoir délibéré, A l'unanimité

PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée section A n°1324 pour une superficie de 28ca

DECIDE de céder la bande de terrain cadastré section A n°1324 pour une superficie de 28ca au profit de la société ICAREP située au 90, rue PAUL BERT à Villefranche sur Saône en échange de quoi la société ICAREP cèdera un carré de terrain cadastré section A n°1323 pour un superficie de 5 ca au profit de la commune de Chevroux.

DELIBERATION TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe son Conseil que PHILIBERT Robert prenant sa retraite n'exploite plus les terrains communaux à Frechelet dont il avait la charge depuis le 1^{er} janvier 2018. Il disposait jusqu'alors

de 1ha 0444 qui sont donc remis à la location. Monsieur le Maire précise qu'une affiche est parue en grille depuis le 15 décembre 2017 donnant possibilité à chacun de faire connaître le souhait d'exploiter ce terrain à partir du 1^{er} janvier 2018.

A ce jour, seule la candidature du GAEC de la Bouchardière a été reçue en mairie.

Le Conseil, Après avoir délibéré, A l'unanimité

Le conseil,

DECIDE d'octroyer les terrains de Monsieur PHILIBERT Robert au GAEC de la Bouchardière situé au 275 route de la Bouchardière à Chevroux

PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE

POINT AVANCEMENT

Un adjoint du Maire explique qu'en raison des conditions climatiques et des vents violents des dernières semaines le chantier est susceptible d'avoir pris une semaine de retard par rapport aux délais initiaux.

Une conseillère rappelle qu'en raison de l'avancement du chantier, il est nécessaire de prendre la décision de savoir si des sèches mains électriques seront installées dans les sanitaires. Monsieur le Maire propose de demander des devis et de les étudier lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente à son Conseil des échantillons de couleur pour le crépi de la salle multifonctionnelle. Le choix du Conseil s'est arrêté sur le rouge vif R90 et le gris G30. D'autres échantillons pour les boiseries intérieures sont présentés au conseil. Le choix s'est arrêté sur la couleur invisible.

POINT LOT PLATRIERIE PEINTURE

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise Plâtrerie Peinture du Val de Saône, la commune de Chevroux a dû consulter 4 autres entreprises. Suite à l'étude de ses offres avec l'architecte, le choix s'est porté sur la société CREABAT située à CHEVROUX. Les entreprises concernées vont être prévenues dans les jours prochains.

COURRIER SUBVENTION DEPARTEMENT

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier du Département de l'Ain octroyant une subvention de 150 000€ pour la construction de la salle multifonctionnelle

URBANISME

DOSSIER EN COURS

1 Permis de Construire a reçu un avis favorable

PC 0110217D0021 SCI JULYE – Construction d'un abri à bois – D1584

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire qui s'est déroulé le mardi 16 janvier 2018

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

CHEVROUTI

Monsieur le Maire annonce à son Conseil la réception de tous les articles. Une réunion aura lieu le lundi 22 janvier 2018 à 19h30 afin de mettre en place et de finir le Chevrouti.

COMTE RENDU VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que les vœux de la municipalité se sont bien déroulés malgré une fréquentation moins importante que l'année passée.

QUESTIONS DIVERSES

DIVERS COURRIERS

Monsieur le Maire présente à son Conseil les cartes de vœux reçues des différents partenaires de la commune.